



EVOLVE
ACADEMY



LIVRET D'ACCUEIL CENTRE DE FORMATION E-VOLVE ACADEMY



SOMMAIRE

1.	MOT D'ACCUEIL <i>par Philippe Leclercq</i>	3
2.	ACCÈS AU CENTRE DE FORMATION	
2.1	Adresse	4
2.2	Plan et consignes d'accès	4
3.	PRÉSENTATION DU CENTRE DE FORMATION	
3.1	Accueil des stagiaires	5
3.2	Identification des stagiaires et animateurs	5
3.3	Restauration	5
3.4	Horaires	6
3.5	Plan du centre de formation	6
4.	MOYENS PÉDAGOGIQUES	
4.1	Salles de formation	7
4.2	Formateurs	8
4.3	Manuels de formation	9
4.4	Systèmes de formation	9
4.5	Indicateurs de performance	9
5.	ACCÈS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	
5.1	Handicap moteur	10
5.2	Handicap visuel	10
5.3	Examens de Certification	10
6.	REGLEMENT INTERIEUR	11
7.	SÉCURITÉ DES LOCAUX	
7.1	En cas d'accident	14
7.2	En cas d'incendie	14
7.3	Consignes sanitaires - Covid 19	15
6.	HEBERGEMENT	16

MOT D'ACCUEIL

Par Philippe Leclercq

Qui sommes-nous ?

Fin 2019, l'entreprise E-volve (acteur de la transformation des entreprises) a décidé de créer E-volve Academy, son propre organisme de formation qui s'adresse aussi bien à ses partenaires qu'à ses clients.

La qualité de notre travail a d'ailleurs été récompensée par l'obtention du référencement Datadock. Grâce à la puissance de notre réseau de partenaires, nous sommes en mesure de proposer notre catalogue de formations mais également de vous accompagner dans la conception de vos formations sur mesure et de leur animation.

Notre valeur ajoutée ? L'expertise de notre réseau et l'expérience de nos réalisations, au service de la formation et du développement des compétences.



ACCÈS AU CENTRE DE FORMATION

ADRESSE

Le centre de formation E-Volve Academy est situé Au Hub by E-Volve, dans le secteur du parc Barbieux à Roubaix.



E-Volve Academy
50, boulevard de Cambrai,
59100, Roubaix, France



03 74 09 69 95



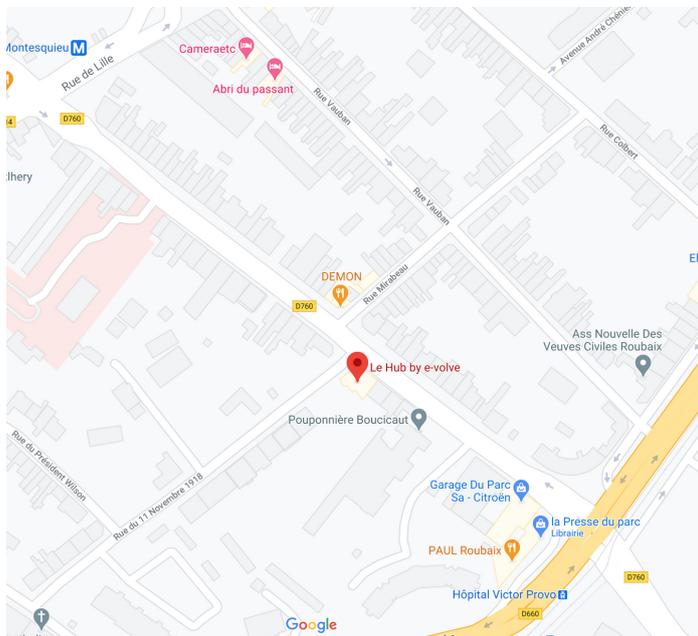
philippe.leclercq@e-volveacademy.fr



e-volve.fr/e-volve-academy/



PLAN ET CONSIGNES D'ACCÈS



TRANSPORTS EN COMMUN

2

Ep. Montesquieu (Roubaix)
Mairie De Croix (Croix)



TRAM Hôpital Victor Provo (Roubaix)

STATIONS DE VÉLO EN LIBRE SERVICE



Avenue Le Nôtre (Roubaix)
Épeule Montesquieu (Roubaix)

VOITURE



Via N356

Stationnement gratuit aux alentours



PRÉSENTATION DU CENTRE DE FORMATION

E-Volve Academy

ACCUEIL DES STAGIAIRES

Sonnez à l'interphone, l'accueil vous ouvrira la porte automatiquement. En haut des escaliers sur votre droite, vous trouverez nos bureaux. Vous pouvez vous adresser directement à Mélanie DURCZAK qui vous guidera vers votre salle de formation, dans laquelle votre animateur sera déjà présent.



IDENTIFICATION DES STAGIAIRES ET ANIMATEURS

Vous vous serez présenté auprès de Mélanie DURCZAK, qui sera donc au courant de votre présence au Hub by E-Volve. Une inscription à une formation vous donne l'accès au jardin, à la cuisine partagée, aux pièces communes et à votre salle de formation



RESTAURATION

Le repas n'est pas compris dans la formation. Si vous souhaitez vous sustenter lors d'une formation au Hub by E-Volve, une cuisine toute équipée (micro-ondes, four, plaques de cuisson, machine à café...) est mise à votre disposition. Vous disposez également d'un traiteur en face de notre bâtiment.



PRÉSENTATION DU CENTRE DE FORMATION

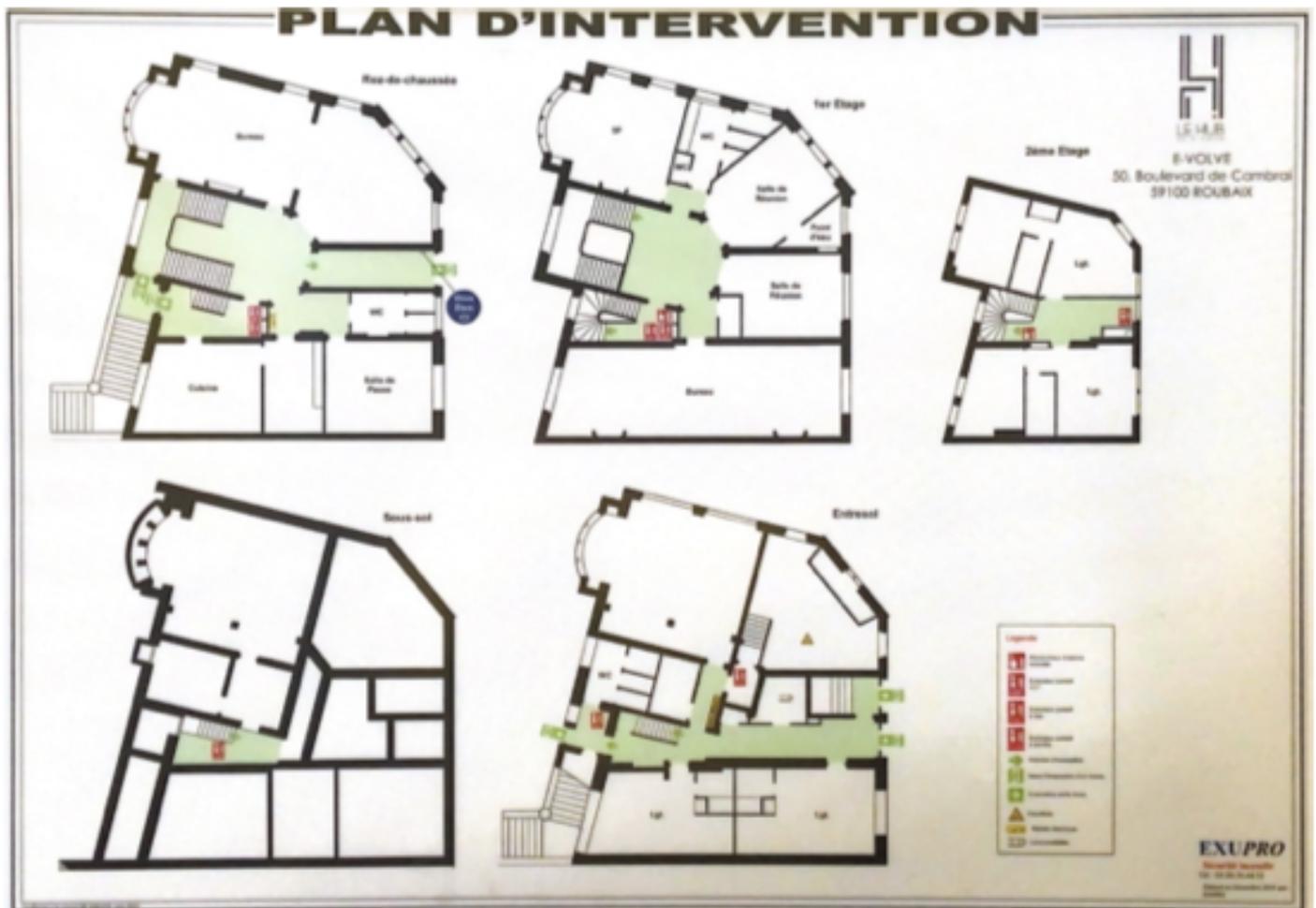
E-Volve Academy

HORAIRE

Le Hub by E-Volve est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h.

PLAN DU CENTRE DE FORMATION

Le centre de formation E-Volve Academy est situé Au Hub by E-Volve, dans le secteur du parc Barbieux à Roubaix



MOYENS PÉDAGOGIQUES



SALLES DE FORMATION

Formations présentielles

Le centre de formation E-Volve Academy dispose de deux salles de formation d'une capacité allant de 12 à 20 stagiaires, de salles de réunion et d'un espace de co-working pouvant également être utilisés dans le cadre d'une formation. Toutes les salles sont entièrement équipées pour le bon fonctionnement des formations.



TV connectée



WIFI



Conférencier téléphonique



Configuration modulable



Imprimante



Vidéo projecteur



Restauration possible



Cuisine



Accès jardin

Formations virtuelles

Des formations à distance peuvent être organisées par E-Volve Academy. Le choix du support de connexion revient à l'intervenant, afin qu'il se sente le plus à l'aise possible. Pour participer aux formations virtuelles, le stagiaire doit disposer d'un ordinateur avec une connexion internet, d'une caméra et d'un micro. Il lui est également recommandé d'assister à cette formation dans un environnement calme et silencieux pour une meilleure concentration.



EVOLVE
ACADEMY

MOYENS PÉDAGOGIQUES

FORMATEURS

Nos formateurs sont tous sélectionnés par l'équipe d'E-Volve Academy sur des critères très précis comme leur pédagogie, leur motivation à partager leurs savoirs, leur expérience et leur niveau de technicité dans les domaines abordés.

**VALÉRIE
LECLERCQ**



Formatrice Professionnelle d'Adultes certifiée, accompagnement dans la formation des forces de vente (Crédit Agricole, AG2R LA MONDIALE, SwissLife, ...).
Prix d'excellence obtenu auprès de Dale Carnegie en "Communication & Leadership".



MOYENS PÉDAGOGIQUES



MANUELS DE FORMATION

Votre support de formation est disponible sur l'intranet d'E-Volve Academy. Dans celui-ci, vous trouverez les détails des concepts abordés lors de la formation, des exercices et un questionnaire de satisfaction.

SYSTÈMES DE FORMATION

E-Volve Academy porte un intérêt très particulier quant à l'environnement des formations. En effet, celui-ci est stimulant, convivial et professionnel. Tous les équipements sont présents dans les salles de formations, et préparés en amont, afin que la formation puisse commencer dès votre arrivée.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Niveau de satisfaction des stagiaires : -/5
- Pourcentage de réussite globale aux évaluations : -%



EVOLVE
ACADEMY

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

HANDICAP MOTEUR

Les locaux du Hub by E-Volve ne disposent pas de tout l'équipement permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder à toutes les salles. De nombreux escaliers sont présents et nous ne possédons pas d'ascenseur.

Nous tenons un registre de partenaires du territoire à même de vous accueillir.



HANDICAP VISUEL

Le Hub by E-Volve dispose de tous les équipements permettant d'augmenter la visibilité d'une personne atteinte d'un handicap visuel. (vidéo-projecteur et possibilité de zoomer sur celui-ci). La taille de la police peut également être augmentée sur les documents papiers livrés par les formateurs.



EXAMENS ET CERTIFICATION

Le centre de formation E-Volve Academy ne délivre pas de certifications après une formation. En revanche, un temps supplémentaire peut être accordé aux personnes atteintes d'un handicap visuel ou d'une dyslexie, lors des exercices.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

E-VOLVE ACADEMY

Article 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 2 : Discipline :

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme ;
- De se présenter aux formations en état d'ébriété ;
- D'emporter ou modifier les supports de formation ;
- De modifier les réglages des paramètres de l'ordinateur ;
- De manger dans les salles de cours ;
- D'utiliser leurs téléphones portables durant les sessions ;

Article 3 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ;
- Blâme
- Exclusion définitive de la formation

Article 4 : Entretien préalable à une sanction et procédure.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

E-VOLVE ACADEMY

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant un Commission de discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 5 : Représentation des stagiaires

Lorsqu'un stage a une durée supérieure à 500 heures, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

L'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage. En cas d'impossibilité de désigner les représentants des stagiaires, l'organisme de formation dresse un PV de carence qu'il transmet au préfet de région territorialement compétent.

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer à la formation.

Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la session de formation, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12.

Les représentants des stagiaires font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR E-VOLVE ACADEMY

Article 6 : Hygiène et sécurité :

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation a lieu sur le site de l'entreprise, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles de l'entreprise / de l'organisme de formation (à préciser).

Article 7:

Un exemplaire du présent règlement est tenu à disposition de chaque stagiaire (avant toute inscription définitive) ou remis au stagiaire (avant toute inscription définitive) dans le cadre d'un contrat de formation professionnelle.

SÉCURITÉ DES LOCAUX

EN CAS D'ACCIDENT

En cas d'accident ou de malaise, l'animateur devra avertir l'équipe E-Volve et l'équipe E-Volve Academy pour aider la victime. Le SAMU sera instantanément appelé.

EN CAS D'INCENDIE

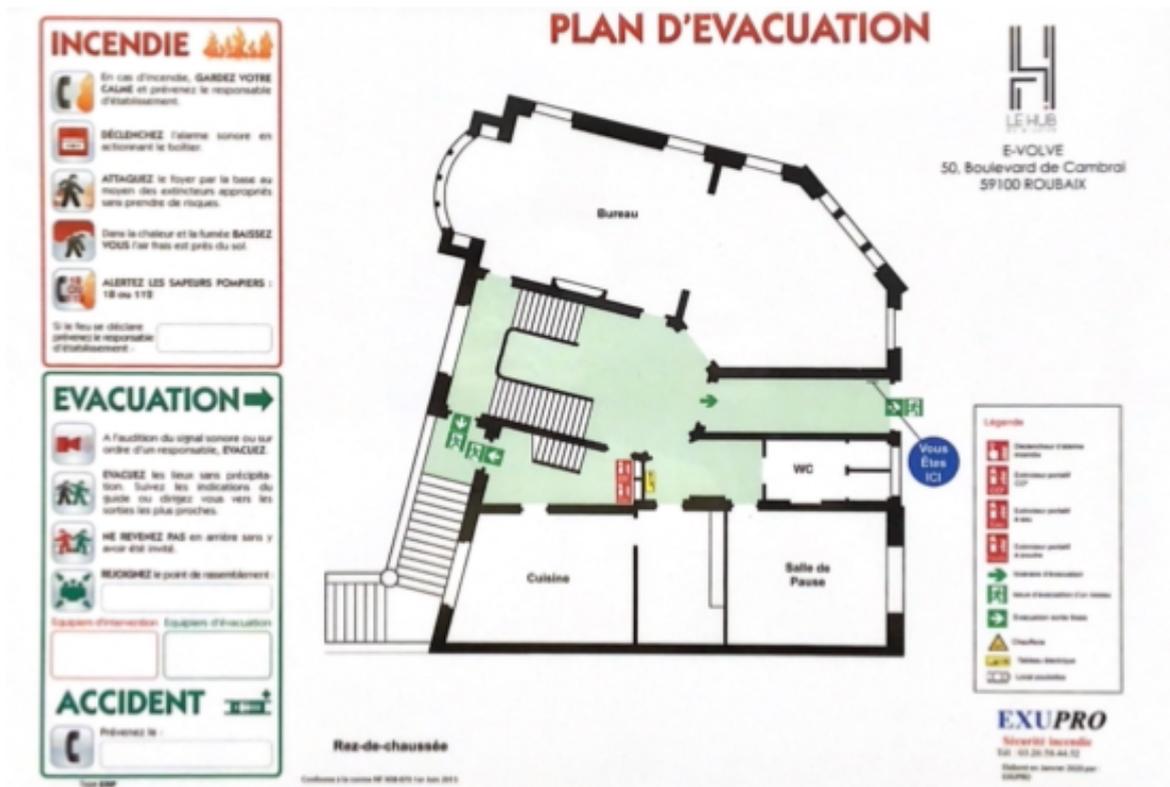
- Présence d'une alarme d'incendie



- Exercices d'évacuation réguliers



- Extincteurs à tous les étages



CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique et le jeter**



**SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable**



**Vous avez des questions
sur le coronavirus ?**

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000

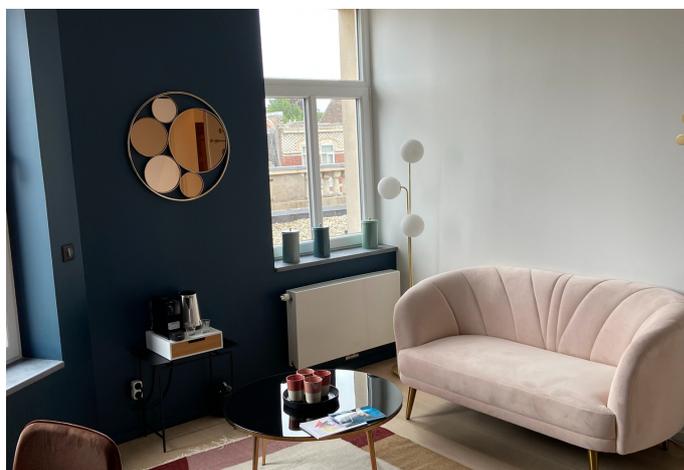
(appel gratuit)

HEBERGEMENT

LE HUB BY E-VOLVE



Deux appartements de plus de 30 m² vous attendent à Roubaix, à proximité du parc Barbieux. Ces deux logements bénéficient d'une localisation idéale (proche des transports, des commerces...) mais également d'un accès à un jardin arboré et chaleureux de plus de 1000 m² et d'une cuisine partagée.



WIFI



Télévision



Petit
dejeuner



Jardin



Lit queen
size



Cuisine

